

## RETOUR À LA VIE CIVILE : LA RÉADAPTATION D'APRÈS-GUERRE

### INTRODUCTION

Plus de un million de Canadiens et de Canadiennes ont servi dans les forces armées durant la Seconde Guerre mondiale. En 1944, on créa le ministère des Affaires des anciens combattants, chargé de l'importante question d'aider un grand nombre d'anciens combattants à redevenir des membres productifs de la société, dans un pays finalement en paix. Pour aider ces hommes et ces femmes courageux qui avaient tant fait pour le pays et le monde durant la guerre, on créa beaucoup d'avantages destinés à les aider à se réadapter à la vie civile.

### LE RETOUR DES SOLDATS

Comme les moyens de transport étaient plutôt rares après la capitulation des Allemands et la fin de la guerre en Europe, l'armée ne pouvait pas ramener en même temps tous les membres des forces armées. Le premier obstacle à surmonter était de rapatrier toutes ces personnes et de les aider à retourner à la vie civile.

- L'ordre de priorité était établi selon un système compliqué de points d'appréciation.
- Les soldats recevaient deux points pour chaque mois de service au Canada, trois pour chaque mois de service à l'étranger et 20 p. 100 de points supplémentaires s'ils étaient mariés. Plus le nombre de points était élevé, meilleures étaient les chances du soldat de rentrer rapidement chez lui.
- Les soldats qui s'étaient portés volontaires pour la guerre du Pacifique jouissaient d'une priorité absolue.
- Après être rentré au pays, chaque soldat recevait 30 jours de congé, puis il était libéré.

### UN BON DÉPART FINANCIER

Les anciens combattants recevaient des avantages immédiatement après leur libération. Ces avantages étaient destinés à fournir à ces soldats et à leurs familles une base financière stable sur laquelle ils pourraient commencer à reconstruire leur vie.

- Les anciens combattants recevaient 100 \$ pour s'acheter des vêtements civils.
- On leur versait une gratification pour service de guerre de 7,50 \$ par jour pour chaque période de 30 jours de service, plus 25 cents pour chaque jour passé en service outre-mer, et une semaine de salaire pour chaque période de six mois de service à l'étranger.
- Environ un million d'hommes et de femmes reçurent des gratifications pour service de guerre s'élevant en moyenne à 488 \$ (l'équivalent de 5 000 \$ aujourd'hui).
- Les veuves de soldats recevaient des pensions équivalent à 75 p. 100 du salaire qu'aurait reçu un ancien combattant invalide, et leurs enfants avaient aussi droit à certaines prestations supplémentaires.
- Les enfants des Canadiens qui avaient été tués au cours du service recevaient du soutien financier afin de poursuivre des études.

### LE RETOUR AU TRAVAIL

La loi stipulait que personne n'allait perdre son emploi à la suite du service dans les forces armées. Toutefois, beaucoup de soldats n'étaient pas employés avant la guerre ou s'aperçurent en rentrant que les emplois auxquels ils retournaient ne leur convenaient plus. Plusieurs programmes gouvernementaux étaient destinés à les aider à trouver du travail.



- La *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants* aidait les anciens combattants à acheter un terrain où ils pourraient établir leur résidence ou une entreprise. Environ 33 000 anciens combattants ont obtenu des terres agricoles.
- Le ministère des Affaires des anciens combattants a fourni de la formation professionnelle à 80 000 anciens combattants et a aidé à la réadaptation de ceux qui avaient été blessés.
- L'aide financière accordée aux termes de la *Loi sur la réadaptation des anciens combattants* a permis à 54 000 anciens combattants de s'inscrire dans des universités, ce qui entraîna un encombrement des établissements qui n'étaient pas préparés à recevoir tant d'étudiants. L'Université de la Colombie-Britannique a installé sur le campus 370 baraques militaires qui ont servi de logements et de salles de classe.
- Comme beaucoup de soldats qui venaient de rentrer étaient pressés de finir leurs études, les universités ont accéléré les programmes pour leur permettre d'obtenir leurs diplômes plus rapidement.
- Ceux qui ne voulaient acquérir ni terrain ni formation pouvaient obtenir un « crédit de réadaptation » pour la rénovation d'un logement, l'achat de meubles ou la création d'une entreprise.

- Aux termes de la *Loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants*, le gouvernement a accordé à des anciens combattants 6 092 prêts totalisant 11 millions de dollars.
- Dans le cadre du Programme des allocations aux anciens combattants, le gouvernement a versé de l'aide financière à ceux qui éprouvaient des difficultés à trouver du travail. Les prestations initiales étaient de 13 \$ par semaine pour les anciens combattants mariés et de 9 \$ pour les célibataires. Le coût du programme (de 1941 à 1951) a été d'environ 51 millions de dollars.

## LE LEGS

Le fait de se rappeler le sens des contributions faites par les anciens combattants durant la guerre et d'y réfléchir renforce l'engagement à l'égard des valeurs pour lesquelles ils se sont battus au prix de tant de sacrifices, soit la vérité, la justice, la paix, la liberté et le savoir, ces valeurs qui ont aidé à définir le Canada, les Canadiens et les Canadiennes. Pour en savoir davantage sur les anciens combattants qui sont revenus au Canada et sur le rôle que notre pays a joué durant la Seconde Guerre mondiale, veuillez consulter le site Web d'Anciens Combattants Canada à [www.vac-acc.gc.ca](http://www.vac-acc.gc.ca) ou composer sans frais le 1 877 604-8469.

